



RÉGION ACADEMIQUE GUADELOUPE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Madame, Monsieur,

Les conflits sociaux actuellement en cours en Guadeloupe et en Martinique peuvent perturber les modalités habituelles d'envoi postal des dossiers de RAEP par les candidats inscrits aux concours internes.

Par conséquent, je vous remercie de transmettre à l'ensemble des candidats concernés relevant de votre académie les informations suivantes :

1) la date limite d'envoi du dossier de RAEP fixée au mardi 30 novembre 2021 par les arrêtés d'ouverture en date du 15 octobre 2021 ne sera pas modifiée ;

2) les candidats sont invités à procéder à l'expédition de leur dossier de RAEP par voie postale sous format dématérialisé, en 2 exemplaires et en recommandé simple, au plus tard le 30 novembre 2021, via internet : <https://www.laposte.fr/envoi-courrier-en-ligne/creer-lettre/lrel>, la Poste se chargeant ensuite d'imprimer et d'expédier le courrier téléchargé. Les candidats devront conserver la preuve de leur envoi.

3) la page de couverture du dossier de RAEP doit comporter obligatoirement le visa du chef d'établissement qui certifie l'exactitude des informations mentionnées. Dès lors que le candidat n'a pas la possibilité de se rendre dans son établissement, la signature du chef d'établissement peut être recueillie et transmise par voie électronique.

En cas d'impossibilité d'obtenir ce visa dans les délais prescrits, le candidat doit joindre à son dossier de RAEP une attestation sur l'honneur.